

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 25 février 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Madame Johanne Therrien, conseillère  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Sarah Bellavance, conseillère  
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 126-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 084-2022 G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA
3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2025-02-1827**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du conseil sont présents et qu'ils renoncent unanimement à la convocation prévue aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 126-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 084-2022 G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA

AVIS de motion est donné par Réjean Arsenault à l'effet que le règlement 126-2025 modifiant le règlement 084-2022 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska sera adopté à la séance ordinaire du 4 mars 2025.

Réjean Arsenault présente et dépose le projet de règlement 126-2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

**2025-02-1828**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.